

DEC132946DR01

Décision portant nomination de Mme Jamila MELIANI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC111437INSHS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL) et nommant M. Esteban BUCH qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 27 novembre 2007;

Considérant que Mme **Jamila MELIANI** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord, du 26 au 28 mai, puis du 23 au 25 juin 2008.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Jamila MELIANI**, TCN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL) à compter du 1^{er} janvier 2010.

Mme **Jamila MELIANI** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Jamila MELIANI** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 16 juillet 2013



Esteban BUCH

ESTEBAN BUCH
Directeur du CRAL - UMR 8566

Directeur de l'UMR8566

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, président de l'EHESS

Le Président

Pierre-Cyrille Hautcœur

